

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-258

présenté par
M. Douillet

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actuel Gouvernement affiche un réel mépris pour notre modèle de politique familiale fondé sur l'universalité et l'incitation à la natalité. La suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille affectera inéluctablement nombre de ménages retraités, déjà lourdement impactés par la crise économique et les augmentations abusives d'impôts.